

FORMATION DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Fiche de candidature

Photographie
à coller

ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION

Ligue de : **Grand-Est**

Département de : **Meurthe-et-Moselle**

Responsable de la formation DIF : **Aurélien Targa**

Date(s) de la formation : **22/11./2025, 20/12/2025, 17/01/2026, 14/03/2026, 04/04/2026** (le 17/01, présence comme plastron pour le DAF) - Evaluation le 11/04/2026

Lieu de la formation : **Centre des Sports - Avenue Georges Guynemer - 54700 Pont-à-Mousson**

Date d'inscription : **1^{er} novembre 2025**

Etat Civil

Nom de naissance : Nom d'usage :

Sexe : M ☐ F ☐

Prénom :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Adresse permanente :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@

Situation

Numéro de licence : Numéro d'affiliation du club :

Discipline : Grade :

Responsabilités associatives.....

.....

Responsabilités fédérales.....

.....

Mode de règlement

Coût de la formation : 250 € (150€ pour les titulaires du DAF)

- ☐ HelloAsso : <https://urls.fr/CMN7nu>
- ☐ Virement bancaire : IBAN FR76 1470 7000 2302 3190 2949 858 BIC : CCBPFRPPMTZ
- ☐ Chèque : Numéro de chèque :Banque :
Nom de l'émetteur du chèque :
- ☐ Espèces (sur place) : Montant espèces :

Pièces obligatoires à joindre avec ce dossier

- ☐ 1 copie de la carte nationale d'identité (recto et verso) - être âgé au moins de 18 ans
- ☐ 1 copie du diplôme de grade du 1er dan minimum
- ☐ 1 copie de la licence fédérale de l'année en cours
- ☐ 1 copie du PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité

Demande d'admission

Je soussigné(e) :certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier et demande au jury d'admission d'examiner ma candidature à l'entrée en formation au Diplôme d'Instructeur Fédéral.

Fait à , leSignature :

Le dossier de candidature dûment complété doit être accompagné obligatoirement de toutes les pièces à joindre.

Il devra être envoyé à l'adresse suivante :

Gérôme GAUCHARD
Comité Départemental 54 de Karaté et DA
127 rue Gabriel Péri – 54110 VARANGEVILLE

(Avant le 1^{er} novembre 2025)